

LES PRODUCTEURS LAITIERS DU CANADA

RÈGLEMENT DU CONCOURS « CADEAU DE CARTES-CADEAUX » DES PRODUCTEURS LAITIERS DU CANADA (N.-B.)

LE CONCOURS « CARTE-CADEAU » DES PRODUCTEURS LAITIERS DU CANADA LE CONCOURS (LE « CONCOURS ») EST ORGANISÉ AU CANADA UNIQUEMENT (À L'EXCLUSION DU QUÉBEC) ET DOIT ÊTRE INTERPRÉTÉ ET ÉVALUÉ SELON LES LOIS CANADIENNES EN VIGUEUR. AUCUN ACHAT N'EST NÉCESSAIRE. LES PARTICIPANTS DOIVENT AVOIR L'ÂGE DE LA MAJORITÉ DANS LEUR PROVINCE OU TERRITOIRE DE RÉSIDENCE OU PLUS AU MOMENT DE LEUR INSCRIPTION. LE CONCOURS EST NUL EN TOUT OU EN PARTIE LÀ OÙ LA LOI L'INTERDIT. LA PARTICIPATION À CE CONCOURS IMPLIQUE L'ACCEPTATION DES RÈGLEMENTS (« RÈGLEMENT DU CONCOURS »).

1. ÉLIGIBILITÉ:

Pour être admissible au concours, vous devez :

- (a) être un résident légal du Canada (à l'exclusion de la province de Québec),
- (b) avoir l'âge de la majorité dans votre province ou votre territoire de résidence ou plus au moment de l'entrée ;

Les employés des Producteurs laitiers du Canada (le « sponsor »), ses sociétés affiliées, filiales, sociétés apparentées, agences de publicité et de promotion et les fournisseurs des prix (tels que définis ci-après) ou d'autres matériels ou services en rapport avec le concours (collectivement les « parties au concours ») ainsi que la famille immédiate (définie comme les parents, les frères et sœurs, les enfants et/ou le conjoint) des parties au concours et toutes les autres personnes qui résident avec les parties au concours, ne sont pas admissibles au concours.

Le sponsor a le droit, à tout moment et à sa seule et entière discrétion, de demander une preuve d'identité et/ou d'éligibilité (sous une forme acceptable par le sponsor - y compris, mais sans s'y limiter, une pièce d'identité avec photo délivrée par le gouvernement) pour participer au Concours. Le manque de production d'une telle preuve à la satisfaction du sponsor dans les délais impartis peut mener à la disqualification du Concours. Le sponsor est le seul qui puisse déterminer l'heure à laquelle une participation au Concours est valide. Toutes les informations personnelles et autres demandées par le sponsor et fournies au sponsor pour le déroulement du concours doivent être véridiques, complètes, exactes et ne doivent en aucun cas induire une erreur. Le sponsor se réserve

le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier tout participant qui fournirait des informations personnelles fausses, incomplètes, inexactes ou trompeuses.

2. PÉRIODE DU CONOURS:

Participation au tirage au concours

Le concours se compose de participations et de tirages distincts au concours avec des périodes de participation dédiées. Les périodes de participation au concours sont les suivantes :

Inscription au concours no 1 - Moncton, Nouveau-Brunswick. La période de participation au concours commence à 0 h 01 le 11 mars 2024 et se termine le 15 mars 2025 à 23 h 50.

3. COMMENT PARTICIPER:

(a) **AUCUN ACHAT REQUIS.** Pour participer au concours, vous devez remplir le sondage tel qu'il est administré par un représentant dévoué des Producteurs laitiers du Canada et soumettre votre adresse de courriel et votre inscription au concours.

(b) Toute soumission qui ne suit pas le format requis (tel que déterminé par le sponsor à sa seule et absolue discrétion) sera rejetée et ne sera pas admissible à participer à ce concours.

(c) Une soumission sera considéré comme nul (et ne sera pas considéré comme une participation au concours) si la soumission : (i) n'inclut pas une adresse électronique valide (comme déterminé par le sponsor à sa seule et entière discrétion) ; (ii) est incomplet ou illisible ; (iii) n'est pas soumis et reçu pendant la période de concours applicable conformément aux règlements ; (iv) ne conforme pas aux exigences spécifiques de la soumission énumérées ci-dessous dans la règle 4 (toutes déterminées par le sponsor à sa seule et entière discrétion).

(d) Le nombre de soumission est limité à un par personne pour chacune des périodes de tirage au sort du concours. Vous ne pouvez utiliser qu'une seule adresse électronique pour participer au concours. S'il est découvert qu'une personne a tenté de : (i) de soumettre plus d'une candidature par personne pendant chaque période de tirage au sort du concours (ii) d'utiliser ou de tenter d'utiliser plusieurs adresses électroniques pour participer au concours ; alors, à la seule et entière discrétion du sponsor, cette personne pourra être disqualifiée du concours et toutes ses candidatures seront annulées. L'utilisation ou la tentative d'utilisation de plusieurs noms, identités, adresses électroniques, comptes de tout système et/ou un programme automatisé, macro, script, robotique ou autre système pour participer ou perturber le concours est interdite et constitue un motif de disqualification par le sponsor. Le sponsor et ses employés et/ou agents (les «

Renonciataires ») ne sont pas responsables des soumissions tardifs, perdus, mal adressés, retardés, incomplets ou incompatibles, qui sont tous nuls et non avenus.

(e) EN AUCUN CAS ET EN AUCUNE CIRCONSTANCE, UNE PERSONNE NE SERA PAS AUTORISÉE À OBTENIR PLUS QUE LE NOMBRE MAXIMUM DE PARTICIPATIONS INDIQUÉ DANS LES RÈGLES DU CONCOURS.

(f) Les prix expédiés ne sont pas assurés et le sponsor n'assume aucune responsabilité pour les prix perdus, endommagés ou mal acheminés.

4. LES CONDITIONS DE SOUMISSION :

En participant au concours, vous acceptez d'être légalement lié par les règlements et par son interprétation par le sponsor, et vous garantissez et déclarez en outre que toute proposition que vous soumettez.

5. LE(S) PRIX ET LEUR VALEUR APPROXIMATIVE AU DÉTAIL :

AUCUN ACHAT N'EST NÉCESSAIRE. Il y aura des prix pour le tirage au sort du concours (chacun étant un « prix »), les « prix » à gagner sont énumérés ci-dessous :

Concours no 1 – un prix - 1 carte-cadeaux de 100 \$ - chaque prix consiste en une carte-cadeau « Sobeyes “ de 100 \$ dont la valeur au détail (“ VAD ») est de 100 \$ CAN. La valeur totale du prix décerné est de 100,00 \$ (CAN). Le prix n'a aucune valeur monétaire.

Le prix n'a aucune valeur monétaire.

Les prix doivent être acceptés tels quels et ne sont ni transférables, ni cessibles, ni convertibles en espèces (sauf autorisation expresse du sponsor à sa seule et entière discrétion). Aucune substitution n'est possible, sauf à la discrétion du sponsor. Le sponsor se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, de remplacer un prix ou un élément de celui-ci par un ou plusieurs prix de valeur égale ou supérieure, y compris, sans limitation, mais à la seule et entière discrétion du sponsor, par un prix monétaire. Chaque prix sera uniquement attribué à la personne dont le statut de participant au concours a été vérifié (voir ci-dessous) à l'adresse électronique associée à l'inscription sélectionnée. Les chances de gagner dépendent du nombre d'inscriptions admissibles reçues.

6. SÉLECTION DES GAGNANTS :

Toutes les soumissions éligibles envoyées pendant la période de concours applicable seront examinées et le gagnant sera tiré au sort conformément au calendrier de tirage au sort ci-dessous:

Concours 1 - Tirage au sort - Le tirage au sort aura lieu le 17 mars 2025 vers 12 heures. Le 17 mars 2025, vers 12 h 30, heure normale de l'Atlantique, un courriel sera envoyé au gagnant du concours. Si un participant sélectionné ne contacte pas le sponsor dans les trois (3) jours ouvrables suivant l'annonce, il sera disqualifié (et perdra tout droit à un prix) et le sponsor se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, de sélectionner un autre gagnant admissible sur la base d'un tirage au sort (auquel cas les dispositions précédentes de la présente section s'appliqueront à ce nouveau participant sélectionné).

Avant d'être déclaré gagnant du PRIX CONFIRMÉ, chaque participant sélectionné devra : (a) répondre correctement à une question d'habileté mathématique sans aide mécanique ou autre ; et (b) signer et retourner dans les deux (2) jours ouvrables suivant la réception le formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité du sponsor, qui (entre autres) : (i) confirme le respect du règlement du concours ; (ii) confirme l'acceptation du prix tel qu'il est attribué ; (iii) transfère toute la propriété intellectuelle, y compris les droits d'auteur, de sa soumission et renonce à ses droits moraux en faveur du sponsor ; (iv) accepte d'indemniser les renoncataires de tout préjudice, réclamation, dommage, responsabilité, coût et dépense résultant de l'utilisation de sa soumission, y compris, mais sans s'y limiter, toute réclamation selon laquelle sa soumission porte atteinte aux droits de propriété d'un tiers ; (v) accepte la publication, la reproduction et/ou l'utilisation de son nom, de son adresse, de sa voix, de ses déclarations sur le concours et/ou de sa photographie ou de son image sans autre avis ni compensation, dans toute publicité ou annonce réalisée par ou au nom du sponsor, de quelque manière que ce soit, y compris par imprimé, radiodiffusion ou sur Internet. Si un participant sélectionné : (a) ne répond pas correctement à la question d'habileté ; (b) ne renvoie pas les documents du concours correctement signés dans le temps spécifié ; et/ou (c) ne peut pas accepter son prix tel qu'attribué pour quelque raison que ce soit, il sera disqualifié (et perdra tous ses droits à un prix) et le sponsor se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, de sélectionner un autre gagnant éligible (auquel cas les dispositions précédentes de cette section s'appliqueront à ce nouveau participant sélectionné).

7. CONDITIONS GÉNÉRALES :

En participant à ce concours, vous acceptez d'être lié par les règlements :

Les renoncataires ne seront pas responsables toute défaillance d'un site Web pendant le concours ; (ii) tout dysfonctionnement technique ou autre problème lié au réseau ou aux lignes téléphoniques, aux systèmes informatiques en ligne, aux serveurs, aux fournisseurs d'accès, à l'équipement informatique ou aux logiciels ; (iii) la non-réception d'une soumission pour quelque

raison que ce soit, y compris, mais sans s'y limiter, les problèmes techniques ou la congestion du trafic sur Internet ou sur tout site Web ou réseau mobile ; (iv) toute blessure ou tout dommage à l'ordinateur ou à tout autre appareil d'un participant ou de toute autre personne lié à ou résultant de la participation ou du téléchargement des matériaux dans le concours ; et /ou (v) toute combinaison de ce qui précède. Les renoncataires ne sont pas responsables des informations incorrectes ou inexacts, qu'elles soient causées par les utilisateurs du site Web ou par tout équipement ou programme associé au concours ou utilisé dans le cadre de celui-ci, ou par toute erreur technique ou humaine pouvant survenir dans l'administration du concours. Les renoncataires n'assument aucune responsabilité en cas d'erreur, d'omission, d'interruption, de suppression, de défaut, de retard dans le fonctionnement ou la transmission, de défaillance des lignes de communication, de vol ou de destruction ou d'accès non autorisé ou d'altération des bulletins de participation. Les renoncataires n'assument aucune responsabilité dans le cas où le concours ne peut se dérouler comme prévu pour quelque raison que ce soit, y compris les raisons indépendantes de la volonté des renoncataires, telles que, mais sans s'y limiter, l'infection par un virus informatique, les bogues, la falsification, l'intervention non autorisée, la fraude, les défaillances techniques ou la corruption de l'administration, de la sécurité, de l'équité, de l'intégrité ou du bon déroulement du concours.

En cas de conflit concernant l'identité de l'auteur d'une soumission, les soumissions seront considérées comme soumises par le titulaire autorisé du compte de l'adresse électronique au moment de l'inscription (tel que déterminé par le Sponsor). Il peut être demandé à un participant de fournir la preuve (sous une forme acceptable par le Sponsor - y compris, mais sans s'y limiter, une pièce d'identité avec photo délivrée par le gouvernement) qu'il est le propriétaire autorisé de l'adresse électronique associée à la participation sélectionnée et, le cas échéant, qu'il dispose de tous les consentements, permissions et/ou licences nécessaires, comme l'exige les règlements du concours.

Le sponsor se réserve le droit de retirer, de modifier ou de suspendre ce concours (ou de modifier les règlements) de quelque manière que ce soit, en cas d'erreur, de problème technique, de virus informatique, de bogues, de falsification, d'intervention non autorisée, de fraude, de défaillance technique ou de toute autre cause échappant au contrôle raisonnable du sponsor et entravant le bon déroulement du concours tel qu'il est prévu dans les règlements. Toute tentative d'endommager délibérément un site web ou de saper le fonctionnement légitime de ce concours de quelque manière que ce soit (tel que déterminé par le sponsor à sa seule et entière discrétion) constitue une violation des lois civiles et criminelles et si une telle tentative est faite, le sponsor se réserve le droit de demander des réparations et des dommages dans toute la mesure permise par la loi. Le sponsor se réserve le droit d'annuler, de modifier ou de suspendre ce concours, ou de modifier les règlements du concours, sans préavis ni obligation, en cas d'accident, d'erreur d'impression, d'erreur administrative ou d'autre erreur de quelque nature que ce soit, ou pour toute autre raison.

Ce concours est soumis à toutes les lois fédérales, provinciales et municipales applicables. Les décisions du sponsor concernant tous les aspects de ce concours sont définitives et contraignantes pour tous les participants, sans droit d'appel, y compris, mais sans s'y limiter, toute décision concernant l'éligibilité/la disqualification des participants et/ou des soumissions. Tous les problèmes et questions concernant la construction, la validité, l'interprétation et l'applicabilité du règlement du concours ou les droits et obligations entre le participant et le sponsor dans le concours sont régis et interprétés conformément aux lois de la province de l'Ontario, sans donner effet à un choix de loi ou à des règles ou dispositions de conflit de lois qui entraîneraient l'application des lois d'une autre juridiction.

Le sponsor se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, et sans préavis, de terminer le concours, en tout ou en partie, ou d'ajuster les dates et/ou les délais stipulés dans les règlements, dans la mesure nécessaire, afin de vérifier la conformité de tout participant ou de toute soumission avec les règlements, ou en raison de problèmes techniques ou autres, ou à d'autre circonstance qui, de l'avis du sponsor, à sa seule et entière discrétion, affecte la bonne administration du concours tel qu'il est prévu dans les règlements, ou pour toute autre raison.

En participant au concours, vous (i) accordez au sponsor le droit d'utiliser votre adresse électronique (collectivement les « informations personnelles ») dans le but de gérer le concours, y compris, mais sans s'y limiter, de contacter et d'annoncer les gagnants des prix et de coordonner la fourniture des prix ; (ii) accorder au sponsor le droit d'utiliser vos informations personnelles à des fins publicitaires et promotionnelles liées au concours, dans tous les médias connus à ce jour ou conçus ultérieurement, sans autre compensation, sauf si la loi l'interdit ; et (iii) reconnaître que le sponsor peut divulguer vos informations personnelles à des agents tiers et à des prestataires de services du sponsor dans le cadre des activités énumérées aux points (i) et (ii) ci-dessus. Le sponsor n'utilisera vos informations personnelles qu'à des fins identifiées et protégera les informations personnelles du participant d'une manière conforme à la politique de confidentialité du sponsor à l'adresse suivante:

https://dairyfarmersofcanada.ca/sites/default/files/2020-05/Privacy_Statement.pdf

L'ensemble de la propriété intellectuelle, y compris, mais sans s'y limiter, les marques, les noms commerciaux, les logos, les designs, le matériel promotionnel, les sites web, le code source, les dessins, les illustrations, les slogans et les représentations du sponsor, est la propriété du sponsor et/ou de ses affiliés, ou leur est concédée sous licence. Tous les droits sont réservés. La copie ou l'utilisation non autorisée de tout matériel protégé par des droits d'auteur ou de propriété intellectuelle sans l'accord écrit exprès de son propriétaire est strictement interdite.

En cas de divergence ou d'incohérence entre les conditions des règlements et les divulgations ou autres déclarations contenues dans les matériaux lié au concours, y compris, mais sans s'y limiter,

le site web et/ou les points de vente, la télévision, la publicité imprimée ou en ligne, les conditions des règlements prévaudront, régiront et contrôleront.

Ce concours n'est en aucun cas sponsorisé ou administré par les plateformes de médias sociaux sur lesquelles le concours peut avoir été promu et/ou annoncé. Toute question, soumission ou plainte concernant le Concours doit être adressée au sponsor.